

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 11 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
05.05.2023
Date d'affichage
05.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme BOSSE Stéphanie, qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. BOUVET Jérémie, excusé (*arrivée en cours de séance, à 20h27*),
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2023.044

Objet de la délibération

**MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS MUNICIPAUX POUR UN
DÉPLACEMENT DE VISITE D'EXPLORATION DE LA STATION
TOURISTIQUE DE SERFAUS EN AUTRICE**

Considérant que dans le cadre des échanges sur la diversification touristique et le réaménagement de la station des Esserts, et plus globalement afin d'enrichir la réflexion autour de l'attractivité touristique de la commune de Morillon, les élus des communes supports du domaine skiable du Grand Massif envisagent de se rendre dans la station de ski autrichienne de Serfaus ;

Considérant que l'objectif de cette visite est ainsi d'étudier les aménagements à vocation touristique qui sont créés sur d'autres domaines skiables et de découvrir une approche différente du tourisme pour appréhender avec une vision enrichie l'aménagement touristique local ;

Considérant que le déplacement est prévu du 18 au 20 juin 2023 ;

Considérant qu'il est, dès lors, proposé d'octroyer un mandat spécial aux élus qui représenteront la Commune de Morillon lors du déplacement sur la station de ski de Serfaus en Autriche ;

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu la délibération n°2021.81 du 09 septembre 2021 du Conseil municipal de Morillon portant sur les modalités de remboursement des frais de transports, de repas et d'hébergement engagés par les personnels et élus dans le cadre de déplacements liés à la mission ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **MANDATE** les élus ci-après listés à effet de participer au déplacement à Serfaus du 18 au 20 juin 2023 :
 - M. Simon BEERENS-BETTEX
 - M. Raphaël CLERENTIN
 - Mme Stéphanie BOSSE
 - M. Martin GIRAT,
 - Mme Marie DUNOYER

- **PREND EN CHARGE** l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.